**ANNEXE N°1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M ……………………………**

**signé le ……………………………**

**AVENANT FINANCIER**

M …………………………a été nommé chef d’établissement du (nom établissement) par courrier de l’autorité de tutelle le ……………………. et coordinateur (nom établissement) à compter du …………………….

Conformément à l’article 4 du Statut du Chef d’Établissement du second degré de l’Enseignement Catholique, sa rémunération sera calculée comme suit :

**PART DE RÉMUNERATION LIEE À LA CARRIÈRE DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

 1/ Indice enseignant contractuel à la date de prise de fonction : ………… pts

 2/ Majoration prise de fonction : ………… pts

 3/ Bonification pour formation validée : ………… pts

 4/ Avancement triennal ………… pts

**PART DE RÉMUNERATION LIEE À L'ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE**

 1/ Part liée aux effectifs : classe D : de 500 à 749 élèves : ………… pts

 2/ Coordination de l’ensemble scolaire : ………… pts

 3/ Autres items éventuels : ………… pts

**HORAIRE D’ENSEIGNEMENT**

M …………………………assurera …… heures d’enseignement afin de conserver son contrat d’enseignement, étant entendu que la rémunération de cette première heure lui reste acquise.

Déduction éventuelle heures d’enseignement ………… pts

**TOTAL DES POINTS PERMETTANT LE CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION :** **………… pts**

À la date de la signature du contrat de M ………………………… **,** la valeur du point d’indice de la Fonction Publique est de 55,5635 €. Son salaire évoluera comme ce point d’indice.

La prochaine revalorisation triennale interviendra au …………………….

Fait à ………………………….. le …………………….

Le Président de l’OGEC

L’autorité de Tutelle

Le Chef d’établissement

(avec nom, prénoms des signataires)